

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 FEVRIER 2011

ETAIENT PRESENTS :

M. BENAS, Maire ; M. CHEMINADE, Mme DE LA BOUILLERIE, M. RICHARD, Mme CHAUVEAU, Mme LAVAUD-ANGLICHEAU, M. KLING, Adjoints ; M. ERAGNE, Maire délégué de Rossay ; M. DARLING, Mme PLOUS, M. KREMER, Mme MORTEAU, Mlle PAGE, Mme MOUSSEAU, Mlle POIRIER, M. PROUX, Mme DENECHAUD, M. PILLOT, Mlle LANDRE, Mme BOILAIVE, M. DAZAS, Mme BOUCHET, Mme GIANANTI, M. LANTIER, M. FORTIN (*arrivé à 20 h 05*), Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme MARCHAND, M. GUERITAUT, M. HUCAULT, Mlle DUBOIS.

Pouvoir de Mme Elisabeth MARCHAND à M. André KLING

Pouvoir de M. Bernard GUERITAUT à Mme Marie-Laure MORTEAU.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Janvier 2011 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté par 26 voix « pour ».

Mlle Anita POIRIER est nommée Secrétaire de séance par 26 voix « pour ».

REPLACEMENT DE M. BROCHARD ET MME LEAU DANS LES DIFFERENTS ORGANISMES ET CONSEILS D'ADMINISTRATION

Suite à la démission de M. BROCHARD et de Mme LEAU, il est proposé de les remplacer comme suit dans les différents organismes et conseils d'administration :

☞ Remplacement de M. BROCHARD

- Comité du SIRPEL :
Mme DENECHAUD Hélène en qualité de membre suppléant
- Conseil d'Administration du Lycée Professionnel « Marc Godrie » :
Mme DENECHAUD Hélène en qualité de membre titulaire
- Conseils d'établissements des écoles primaires et maternelles :
Mme DENECHAUD Hélène en qualité de membre suppléant
- Commission de Sécurité :
M. KREMER Guy en qualité de membre titulaire
- Commission des Impôts Directs :
Mlle LANDRE Isabelle en qualité de membre suppléant

☞ Remplacement de Mme LEAU

- Conseil d'établissement de la MAPAD :
Mme PLOUS Jeannette
- Conseil d'Administration du Lycée Guy Chauvet :
M. KREMER Guy en qualité de membre suppléant
- Comité du SIRPEL :
Mlle PAGE Catherine en qualité de membre suppléant

Après examen, le Conseil Municipal, par 26 voix « pour », émet un avis favorable sur cette proposition.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF « SPORTS »

Suite à l'installation de M. Franck PILLOT en qualité de Conseiller Municipal, il est proposé de modifier la composition du Comité Consultatif « Sports » comme suit :

- M. KLING André, Adjoint au Maire
- M. MOUSSEAU Dominique, Président des Foulées Loudunaises
- Mme MONTAUBIN Sylvie, Secrétaire Direction
- M. DADURE Joël, Commercial
- M. BIONDI Bruno, Chef d'entreprise
- M. JEFFRAY Bruno, Commerçant
- M. BIGOT Jacky, Président du Judo
- M. NARBONNE Christophe
- M. VIVION Jean-Luc, Educateur sportif
- M. POIRIER Sébastien, Président d'Espace Forme
- Mme KLING Marie-Claire, Secrétaire de l'Académie de Danse
- M. GUIBERT Jacky, Educateur sportif
- Mme GUILBOT Marie-Hélène, Présidente de Volleyball
- M. BONNIN Geoffrey, Educateur sportif
- M. DOUSSIN Joël, Président du Club de Rugby
- M. BRINGART Christophe, Enseignant
- M. LAURENDIN Aurélien, Président du Club de Badminton
- Mme CHAMOULAUD Béatrice
- M. MAROT Fabrice

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

RESULTATS DE CONSULTATION : ETUDE DE LA PIERRE (TOUR CARREE, PORTE DU MARTRAY)

Lors de sa séance du 15 Octobre 2009, le Conseil Municipal avait validé le lancement d'une étude préalable, dite « Etude de la Pierre », menée de manière conjointe pour la Tour Carrée et la Porte du Martray.

Un marché à procédure adaptée a été lancé. Trois architectes ont remis une offre. Après audition de ces derniers et analyse des offres, il s'avère que l'offre du Cabinet ARCHITRAV', représenté par M. JEANNEAU, se classe en première position.

Sa proposition s'élève à la somme de 23 150 € HT soit 27 687.40 € TTC.

Le délai de la remise de l'étude est fixé à :

- Porte du Martray : Juin 2011
- Tour Carrée : Septembre 2011

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les documents s'y rapportant.

RESULTATS DE CONSULTATION : AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PORTAIL CHAUSSEE

Une consultation a été lancée par le biais d'une procédure adaptée.

Cinq offres ont été réceptionnées dont deux par voie dématérialisée.

Après analyse des offres et application des critères de pondération, la proposition de l'Entreprise R.T.L. se classe en première position.

Elle est retenue moyennant la somme de 411 867.40 € HT soit 493 829.07 € TTC.

Les travaux, d'une durée de 3 mois, débuteront fin Mars 2011.

Après examen, le Conseil Municipal, par 26 voix « pour » et 1 abstention :

- émet un avis favorable à cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

RESULTATS DE CONSULTATION : COUVERTURE DE L'ECOLE MATERNELLE « LES LUTINS »

Les trois entreprises consultées ont remis une offre.

La proposition de l'Entreprise ROBERT, offre considérée comme économiquement la plus avantageuse, se classe en première position.

Son offre a été retenue moyennant la somme de 58 479.92 € TTC.

Les travaux se dérouleront durant les vacances d'été 2011.

STATIONS D'EPURATION DE LOUDUN, ROSSAY, VENIERS : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les dispositions de l'arrêté du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durable, en date du 22 Juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité dans l'exploitation des stations d'épuration, imposent aux communes de nouvelles obligations concernant le contrôle de leur système d'assainissement des eaux usées.

Il est proposé de renouveler la convention avec l'Agence Technique Départementale de la Vienne (S.A.T.E.S.E.), Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration, dans les conditions suivantes :

Programme des visites	Nombre
➤ Visites avec test	8
➤ Visites avec bilan	2
➤ Contrôle d'équipement	1
➤ Réunion	1

Le montant annuel de cette prestation s'élèverait à 2 425.00 HT soit 2 900.30 € TTC.

La convention serait établie pour une durée d'un an, du 1er Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LES COMMUNES DE LOUDUN ET DE OUAGADOUGOU

En 2002, les Villes de Loudun et Ouagadougou (Burkina Faso) ont officialisé leur coopération via une convention de partenariat.

Cet accord de partenariat se poursuit depuis lors, notamment à travers les précédents projets triennaux.

En décembre 2010, une demande d'aide a été déposée par Loudun dans le cadre de l'appel à projet 2011 du ministère des affaires étrangères et européennes. Or, il s'avère que la convention de partenariat de 2002 est caduque, en raison d'une clause sur la durée.

En effet, à l'article 3, il est stipulé que la présente convention est valable pour la durée des mandats des assemblées délibérantes des deux villes. La convention est donc caduque depuis 2008.

Sur proposition de la commission Culture et Relations extérieures du 3 février dernier, les articles 3 et 4 pourraient être modifiés de la façon suivante :

ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1er Janvier 2011, pour une durée d'un an.

ARTICLE 4 : RECONDUCTION

Cette convention fait l'objet d'une tacite reconduction pour la même durée, si dans le mois précédent l'échéance du terme (au 1er décembre), aucune des communes ne la dénonce.

La Ville de Ouagadougou a été consultée sur cette modification de convention (en attente de son accord)

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition de modification et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL : ACHAT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Depuis plusieurs années, le Conseil Général et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou soutiennent les écoles de musique pour l'achat de nouveaux instruments.

Depuis la municipalisation de l'école, aucune acquisition de nouveaux instruments n'a été effectuée. Il est proposé de renforcer l'orchestre et également de développer l'activité de découverte en milieu scolaire (notamment découverte des cuivres).

Pour cela, l'école de musique souhaite acheter en 2011 :

- 1 saxophone ténor
- 1 saxophone alto
- 1 vibraphone
- 2 trombones d'apprentissage
- 1 flûte
- 1 ampli pour la classe de guitare

Le montant total de ces acquisitions serait de 10 029,94 € H.T, soit 11 995,80 € TTC.

La Ville participerait à hauteur de 50 %, le Conseil Général et le Crédit Agricole à hauteur respectivement de 25 % (montant plafonné à 10 000 € / an).

Cette proposition a fait l'objet d'une présentation lors de la Commission « Culture, Relations extérieures » du 3 Février dernier, qui a émis un avis favorable.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur cette proposition ;
- autorise Monsieur le Maire à inscrire cette opération au budget prévisionnel d'investissements 2011 ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Général.

DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE LOUDUN AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET REVISION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

(voir ANNEXE 1).

Vu la délibération en date du 17 Décembre 2008, relative à la municipalisation de l'école de musique de Loudun,

Antérieurement, une aide au fonctionnement était versée à l'association Ecole de musique par le Conseil Général dans le cadre du Schéma départemental d'enseignement artistique.

Il est proposé de renouveler cette demande auprès du Conseil Général avant le 31 Mars prochain. Cette aide s'élèverait à 10 % de la masse salariale pour des écoles de musique à dimension locale (c'est-à-dire gérée par une commune), plafonnée à 5 000 €.

L'Ecole de musique doit notamment présenter un projet d'établissement. A Loudun, ce projet a été adopté par le conseil municipal en date du 26 Février 2009.

Néanmoins, il est proposé d'en modifier certains articles afin de transcrire de manière plus explicite l'ouverture de l'école à des élèves résidant en dehors de Loudun.

Pour rappel, en 2011 : nous accueillons 51 élèves habitant Loudun sur 102, 41 élèves habitant le Pays loudunais, 2 élèves habitant dans la Vienne, et 8 élèves habitant hors département.

Les modifications du projet d'établissement de l'école ont été étudiées et validées par la Commission Culture et relations extérieures du 3 Février dernier.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande d'aide au fonctionnement auprès du Conseil Général.

DEMANDE DE SOUTIEN AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA FÊTE DU LIVRE POUR ENFANTS DU 27 AU 28 MAI 2011 A LA MEDIATHEQUE

Par délibération en date du 22 Novembre 2010, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable sur une demande de soutien au programme culturel de la Médiathèque pour l'année 2011 auprès du Conseil Général. Les trois temps forts retenus étaient les suivants :

➤ L'art contemporain (mars-avril 2011) : en relation avec l'exposition du Fonds Régional d'Art Contemporain qui aura lieu à la Collégiale Sainte-Croix, la médiathèque proposera une exposition ludique sur Magritte, une conférence et des présentations thématiques.

➤ Des enfants, des auteurs et des livres (27-28 mai 2011) : fête autour de la littérature jeunesse en partenariat avec les écoles du Loudunais.

➤ Le Renaudot des Lycéens (septembre-décembre 2011) : la médiathèque prend en charge le volet lecture publique de cet évènement par la mise en place de différentes animations autour de la littérature contemporaine.

L'opération autour de la littérature jeunesse, sous la forme d'une Fête du Livre les 27 et 28 Mai 2011, au même moment que l'opération nationale « A vous de lire ! », ne pourra recueillir le soutien financier du Conseil Général que si la Ville de Loudun dépose un dossier uniquement pour celle-ci.

Le budget prévisionnel global de cette opération s'élèverait à 6 811 € :

DEPENSES		RECETTES	
Animation des 3 auteurs dans les écoles	1 154,00 €	CCPL	1 000,00 €
Matériel d'animation	500,00 €	DRAC	500,00 €
Exposition d'illustrations originales (location)	649,00 €	Commune	3 311,00 €
Exposition (transport)	1 411,00 €	Conseil Général	1 500,00 €
Hébergement/Restauration/Déplacements	966,00 €	BPL*	500,00 €
Communication	1 500,00 €		
Spectacle le buveur d'encre	631,00 €		
Total	6 811,00 €	Total	6 811,00 €

* Bibliothèque Pédagogique du Loudunais

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

DENOMINATION D'UNE SALLE « ANNE-MARIE CHEVALIER » A LA MEDIATHEQUE

VU l'article L 121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt culturel de la Médiathèque de Loudun ;

CONSIDERANT que Mme CHEVALIER fut à l'origine de la bibliothèque pour tous, et ainsi à l'origine de la politique municipale de lecture publique ;

il est proposé de dénommer la salle, actuellement dite « l'heure du conte » : « Salle Anne-Marie Chevalier ».

Mme CHEVALIER est née le 23 Mai 1897 à Loudun. En 1947, Marc GODRIE est élu Maire de Loudun, Mme CHEVALIER devient sa première adjointe. Puis, elle sera conseillère municipale, notamment de 1959 à 1977 aux côtés de René MONORY.

Mme CHEVALIER est décédée le 16 Novembre 1990 à Loudun.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

FÊTE DES JARDINS 2011 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pour pouvoir développer le travail fédérateur et l'implication des Loudunais autour de la Fête des Jardins des 7 et 8 Mai 2011, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès des collectivités suivantes : Communauté de Communes du Pays Loudunais, Conseil Général de la Vienne, Région Poitou-Charentes.

Il est proposé de solliciter les aides suivantes :

Fête des Jardins : Montant du budget prévisionnel :	17 000 €
❖ Conseil Général	3 000 €
❖ Conseil Régional	3 000 €
❖ C.C.P.L.	1 200 €

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès des différents financeurs (Conseil Général, Conseil Régional, Communauté de Communes du Pays Loudunais).

CONVENTION DE REMBOURSEMENTS DES FRAIS DU MANAGER DE CENTRE-VILLE AVEC LA VILLE DE MONTMORILLON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu la circulaire du 22 juin 2009, relative au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2010 relative au lancement de l'opération FISAC Loudun ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 2 septembre 2010 relative à la mise à disposition d'un manager de centre-ville entre les villes de Loudun et de Montmorillon.

Afin de permettre le remboursement des frais engendrés par la mise à disposition d'un Manager de Centre-ville commun à la Ville de Montmorillon et à la Ville de Loudun, il convient de fixer les modalités de mise en œuvre par convention.

Ces remboursements concernent :

- la fourniture de gasoil. Un tableau kilométrique est établi tous les mois et signé par les deux employeurs ;
- l'abonnement téléphonique ;
- l'acquisition de fournitures diverses.

Les frais seraient remboursés sur présentation des justificatifs habituels.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2011

(Voir ANNEXE 2)

Suite à la réception des associations par le Maire et les Adjointes, le montant global des dossiers de demandes subventions s'élève à la somme de :

- 171 190 € : subventions de fonctionnement
- 23 000 € : participations financières
- 30 650 € : travaux et équipements

Mme BOILAIVE : demande si des critères ont été établis pour l'attribution des subventions.

M. BENAS : Cela dépend de l'objet de l'association. Cette année, on a privilégié les associations qui s'occupent des enfants. On essaye d'équilibrer le budget des associations sportives. Si on attribuait des critères trop stricts, beaucoup d'associations seraient lésées.

M. FORTIN : Demandez-vous des résultats sur les actions, les utilités et le but des associations notamment Jeunes Loudunais en Marche.

M. BENAS : C'est un lien social fort. On demande forcément des résultats, mais on demande surtout aux associations de participer à la vie Loudunaise et de l'animer

M. FORTIN : J'ai le sentiment qu'on continue une politique de saupoudrage, sans faire ressortir un intérêt commun. J'ai déjà dit plusieurs fois qu'on pourrait créer un centre socioculturel pour fédérer les associations. J'ai l'impression qu'on donne plus en fonction des sympathies et je ne vois pas la visibilité de ces subventions.

M. BENAS : On ne peut pas déséquilibrer les choses en un jour, il faut aller doucement dans la réorientation des subventions. Je ne vois pas de saupoudrage aujourd'hui, des associations ont été baissées et d'autres augmentées.

M. FORTIN : Est-il judicieux de donner aux chasseurs ?

M. BENAS : Leur subvention a baissé. On va pousser dans cet effort, mais les choses ne doivent pas se faire brutalement. Les associations sont le lien social de notre commune, on ne peut pas les pénaliser. Je salue les associations, leurs bénévoles et leurs actions quotidiennes sur le terrain.

M. FORTIN : J'entends bien, mais par exemple, pour l'Espace Culturel, j'avais dit que c'était le moment d'en faire un lieu de lien et d'échange pour les associations. C'est cette absence de démarche qui me chagrine et il faut être plus fédérateur que ça.

M. BENAS : Il faut aussi que les associations se regroupent elles-mêmes. On ne peut pas non plus forcer les associations.

M. LANTIER : Quand vous rencontrez les associations, vous leur demandez un bilan financier ? Je pense à Dynamob. Il y a une subvention de rattrapage pour déficit. Ne pourrait-on pas appeler ça autrement ?

M. BENAS : C'est un cas très particulier. C'est de l'action sociale. On peut se poser des questions, mais l'association revient certainement moins chère qu'une autre formule.

Mme BOILAIVE : Dynamob a commencé à embaucher en contrat aidé et ils ont fait le choix de conserver ensuite cette personne hors contrat aidé et c'est ce qui a coûté cher.

M. BENAS : Cette personne est très importante dans l'organisation. Si on ne rattrape pas cette somme, Dynamob disparaît.

Mme BOILAIVE : Alors il faut le faire pour toutes les associations. C'est la porte ouverte.

M. BENAS : On l'a expliqué à Dynamob, mais aujourd'hui c'est l'existence de Dynamob qui se joue. On s'est demandé si Dynamob apporte quelque chose au niveau social. La réponse est oui, donc on la subventionne.

Mme BOILAIVE : Il ne faut pas créer un précédent.

M. LANTIER : Ce qui me gêne, et c'est la raison pour laquelle on s'abstiendra sur le vote, c'est qu'on verse 220 000 € de subventions alors qu'on n'a pas eu de commission affaires générales pour en débattre. Il n'y a pas eu de discussions avec les groupes. C'est dommage car on n'a pas évoqué le sujet pour pouvoir donner des orientations.

M. BENAS : Si vous le souhaitez, on peut le faire ce soir. Il peut aussi y avoir débat en Conseil Municipal. Si des associations vous posent problème, on peut en discuter maintenant.

M. LANTIER : Je veux dire que ces choses peuvent être aplanies en commission affaires générales avant. Bien sûr que Dynamob a besoin d'une aide, mais on aurait pu réfléchir à autre chose. On aurait pu évoquer la situation financière d'autres associations en commission affaires générales, pour que ne soient pas mises à jour des difficultés devant le public et essayer de faire avancer les choses.

M. BENAS : La plupart des associations sont en bonne santé au niveau budgétaire. C'est un problème de timing. Le budget principal cette année est voté en avril, il faut pour les associations débloquer l'argent maintenant. C'est pour ça qu'on a été obligé de passer les subventions maintenant. Je vous propose de faire un vote global pour l'ensemble des associations.

Après examen, le Conseil Municipal, à 23 voix « pour », et 4 abstentions, émet un avis favorable à cette proposition,

TARIFS CAMPING – SAISON 2011

Il convient, comme chaque année, de procéder à la révision des tarifs du Camping Municipal pour la prochaine saison touristique.

Il est proposé les tarifs suivants :

	RAPPEL TARIFS 2009	TARIFS 2010	PROPOSITIONS 2011	
			1 ^{ère} proposition	2 ^{ème} proposition
Emplacement caravane ou tente	4.00 €	4.05 €	4.10 €	4.15 €
Campeur adulte	3.20 €	3.25 €	3.30 €	3.35 €
Campeur enfant (3 à 12 ans)	1.65 €	1.70 €	1.75 €	1.80 €
Branchement électrique	3.00 €	3.05 €	3.10 €	3.15 €

Les membres de la Commission « Communication-Tourisme », lors de la réunion du 24 Janvier 2011, ont retenu les tarifs indiqués en **italique**.

Il est proposé de maintenir la réduction de 20 % pour les groupes d'enfants sur le tarif global (scolaires et centres de loisirs à partir de 10 enfants) et d'appliquer une réduction également de 20 % pour les groupes d'adultes séjournant un minimum de 5 jours (à partir de 10 personnes).

M. BENAS : Je propose l'augmentation prévue dans la seconde proposition

M. FORTIN : Cela veut dire que l'avis de la commission n'a plus lieu d'être. La commission a donné un avis différent. C'est une question de forme, la commission a donné un avis.

M. BENAS : J'ai fait également une proposition ; On respecte et on suit l'avis de la commission en proposant donc les chiffres indiqués en italique.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

VENTE DE MATERIEL

La Ville de Loudun souhaite vendre un agitateur sur trois points de marque AGRIMAT (matériel qui n'est plus utilisé par le Service Assainissement).

Une publicité par voie d'affichage dans le hall de la Mairie a été fait du 6 au 13 Janvier 2011.

M. ROY Régis, domicilié à Basses, s'est porté acquéreur du matériel, moyennant la somme de 1 200 € HT.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à cette proposition de vente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

CREANCES IRRECOURABLES

Un état des créances irrécouvrables pour un montant de 1 375.75 € a été établi par le Trésor Public concernant :

- une facturation d'électricité du marché couvert ;
- une facturation du multi-accueil ;
- une facturation de l'accueil de loisirs ;
- un non-recouvrement d'un préjudice suite à sinistre.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à cette admission en non-valeur de cette somme,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE

La Ville de Loudun a reçu :

 de GROUPAMA

- un chèque d'un montant de 2 535 €, en règlement des dégâts suite à l'orage du 8 Juillet 2010 à la Mairie.
- un chèque d'un montant de 65.78 €, en règlement de bris de glace sur le véhicule immatriculé 9797 VS 86.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'encaissement de ces chèques dans le budget Ville.

CONVENTION RELATIVE AU CONTRÔLE DES DOSSIERS CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, lors de ses séances du 14 Octobre et 21 Décembre 2010, a décidé la reconduction de la mission facultative d'intervention sur les dossiers CNRACL pour les collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La convention signée entre le Centre de Gestion et la Ville de Loudun pour le contrôle des dossiers CNRACL concernait la période du 1er Janvier 2008 au 30 Juin 2010.

Il convient donc de régulariser par avenant la période du 1er Juillet 2010 au 31 Décembre 2010.

Il est proposé également la signature d'une nouvelle convention avec le Centre de Gestion relative au contrôle des dossiers CNRACL à compter du 1er Janvier 2011 jusqu'au 31 Décembre 2013, date d'expiration de la convention conclue entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il convient de souligner qu'en cas de non adhésion à ce service, la collectivité devrait se charger de l'ensemble des tâches précisées dans les conventions sans pouvoir faire appel au Centre de Gestion dont la seule mission, conformément à l'article 24 de la loi du 26 Janvier 1984, modifiée par la loi du 19 Février 2007, est une mission d'information générale aux agents et aux collectivités.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à ces propositions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et la nouvelle convention à intervenir.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

DECISIONS	
12.01.2011	Remboursement à M. MESCHAIN Jean pour conversion de concession de cimetière.
18.01.2011	Avenant N° 2 au marché 39/09 avec l'Entreprise PAILLET – Réhabilitation du Centre Culturel.
18.01.2011	Avenant N° 2 au marché 03/10 avec la SARL ROBIN Claude – Réhabilitation du Centre Culturel.
18.01.2011	Avenant N° 2 au marché 48/09 avec la SARL BOUSSIQUET – Réhabilitation du Centre Culturel.
26.01.2011	Contrat d'assurance tous risques expositions avec la Sté GROUPAMA – Garantie de l'ensemble des œuvres exposées et/ou entreposés dans les locaux de la Commune.
28.01.2011	Convention avec la Sté GINGER CEBTP pour l'exécution de la mission de diagnostic et investigations géotechniques relative au bâtiment de l'ancienne prison.
28.01.2011	Convention d'occupation précaire avec la Sté EDENA pour l'année 2011 – Centre d'accueil pour entreprises.
2.02.2011	Convention d'occupation précaire avec la Sté CECAF pour l'année 2011 – Centre d'accueil pour entreprises.
7.02.2011	Convention d'occupation précaire avec la SA ADECCO Travail Temporaire pour l'année 2011 – Centre d'accueil pour entreprises.
10.02.2011	Convention avec le Cabinet CEGECOM pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des réseaux téléphoniques et informatiques de l'Hôtel de Ville.
ARRÊTES	
19.01.2011	Nomination d'un régisseur de recettes pour le guichet unique du Service Enfance-Jeunesse (annule et remplace le N° 670 du 29.03.2010).
31.01.2011	Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons dans une installation sportive le 12.02.2011 – TWIRLING BATON.
8.02.2011	Concession de logement par nécessité absolue à M. SADRIN Adrien (arrêté portant modification à l'arrêté N° 492 du 24.07.2007).
10.02.2011	Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons dans une installation sportive le 20.03.2011 – VOLLEY BALL.
14.02.2011	Emplacements réservés à l'affichage électoral.

INFORMATIONS DIVERSES

Le 5 Avril 2011 :

- à 18h Commission Affaires Générales
- et à 20h Conseil Municipal : Présentation de l'analyse financière et débat d'orientation budgétaire

Et le 14 Avril 2011 :

- à 18h Commission Affaires Générales
- et à 20h Conseil Municipal : Budget général et budgets annexes

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 45.

ANNEXE 1

ANNEXE 2